

## L'ÉTAT EN QUESTION

---

*L'État qui s'est imposé, au lendemain du Moyen Âge, comme la pierre angulaire de toutes nos institutions politiques, le garant vis-à-vis de l'extérieur de notre souveraineté nationale, le lieu optimal où devait s'établir le nécessaire compromis entre les pouvoirs des gouvernants et les libertés des citoyens, cet État, objet de toutes les passions, est-il aujourd'hui une institution désuète, inadaptée aux réalités des temps modernes ?*

*La question n'est pas nouvelle. Le célèbre sociologue et prospectiviste américain, Daniel Bell, voici 30 ans, affirmait déjà que l'État était trop grand pour les petits problèmes, et trop petit pour les grands. Ce faisant, il soulevait un problème d'échelle et s'interrogeait sur le niveau optimal auquel il convenait de traiter des questions relevant de l'ordre public qui se posent à des niveaux géographiques très différents.*

*Cette question n'a cessé d'acquérir une acuité plus grande à mesure que se sont multipliées les interdépendances à l'échelle internationale, qu'ont émergé des problèmes mondiaux, comme ceux afférents à la gestion de l'écosystème, que la souveraineté des États s'est trouvée entamée par l'apparition d'acteurs transnationaux dont l'activité elle-même échappe, délibérément ou par nature, à tout contrôle de légalité...*

*Elle est devenue encore plus cruciale à mesure que, simultanément, la société se complexifiant, il est apparu de plus en plus nécessaire de décentraliser les responsabilités, de gérer les problèmes au plus près des réalités... La question demeurant entière de savoir si le principe de subsidiarité, tant à la mode, n'est pas qu'une manière habile, pour les institutions supérieures, de se défausser sur les échelons d'en dessous des problèmes qu'elles ne savent pas résoudre. Et si, par voie de conséquence, il s'agit de la démocratie locale qui progresse ou de la démagogie qui l'emporte...*

*Il est tout à fait saisissant de voir, même dans un pays aussi jacobin que la France, comment s'est amorcé un progressif démantèlement de l'État souverain : démantèlement opéré par le haut du fait de la mondialisation et de la construction européenne ; par le bas, au travers du processus inachevé de décentralisation. Ainsi allons-nous bientôt, peut-être, nous trouver confrontés à une telle multiplication des niveaux d'administration publique que nous ne saurons plus qui est responsable de quoi et en répond devant qui. Devant une telle confusion des rôles, le risque sera grand que l'énergie de chacun s'épuise dans des conflits de pouvoirs et de frontières qui l'emporteront, en définitive, sur l'at-*

tention supérieure qui doit être portée au « bien commun ».

Peut-être le moment est-il donc venu de repenser nos institutions publiques en tenant compte des exigences nouvelles de notre époque, par exemple, de l'émergence de problèmes mondiaux tels que le réchauffement climatique ou encore de l'indispensable régulation d'une économie qui, désormais, s'organise suivant une logique de réseaux à l'échelle planétaire, de plus en plus déconnectée de la logique territoriale sur laquelle demeure assis ce qui reste de souveraineté nationale.

Repenser nos institutions publiques aussi en tenant compte de l'émergence de régions qui, telle l'Europe, ne sauraient rester longtemps des nains politiques au moment où, plus que jamais, s'impose la négociation d'un nouvel ordre mondial multipolaire. En bref, négocier et déléguer à des niveaux politiques supérieurs ce que, manifestement, hormis les États-Unis, aucun État n'est plus aujourd'hui capable de faire à son propre niveau.

Sans doute conviendrait-il, de la même manière, de déléguer à des niveaux inférieurs ce qui, là, pourrait être administré plus efficacement qu'au niveau des États. Sous réserve toutefois que les préoccupations désormais portées au « management public » ne nous conduisent pas trop rapidement à faire l'impasse sur la dimension éminemment politique de

certaines choix, par exemple opérés aujourd'hui dans le domaine sanitaire et social, au niveau local...

Michel Crozier avait assurément raison lorsqu'il militait à la fois pour un « État modeste » et pour un « État stratège », un État qui, s'il se recentrait sur son cœur de métier, serait sans doute mieux à même d'assurer plus efficacement les fonctions qui seraient vraiment de son ressort. Mais dire quelles sont ces fonctions et, incidemment, s'interroger sur les formes de légitimité nouvelles sur lesquelles adosser les institutions relèvent typiquement d'une tâche constitutionnelle.

Il faut se féliciter qu'au niveau européen, se réunisse une convention dont la mission est justement de proposer, pour l'Union, des institutions enfin adaptées à son élargissement et à son approfondissement, l'un et l'autre essentiels. Nul ne doute que nous devons identiquement repenser radicalement les institutions et procédures de gouvernance, à l'échelle mondiale et à celle des États.

Le gouvernement français affirme vouloir donner à la décentralisation une impulsion nouvelle. On peut, là aussi, s'en féliciter mais il ne faudrait pas pour autant oublier les nécessaires refondation et modernisation de l'État, notamment dans ses fonctions supérieures d'anticipation et de stratégie.

Hugues de Jouvenel